



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-040

Objet :

**Demande de subvention : réhabilitation des vestiaires
du stade synthétique et enceinte clôturée.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCE Christine - BIESE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la mise en place du stade synthétique, il convient de réhabiliter les vestiaires sportifs et d'édifier une deuxième enceinte clôturée afin de permettre la tenue de matches de football en toute sécurité.

Le projet consiste en la réhabilitation des vestiaires actuels en respectant les normes sportives et de sécurité en vigueur (4 vestiaires en accessibilité conforme, espace sanitaires) et en la pose d'une deuxième clôture.

Le projet est estimé à 238 000 € HT – 285 600 € TTC et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès des collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180320-DEL2018-040-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018